

CENTRE SOCIAL VALLEE DE
L'AUTHRE
2 place des écoles
15250 NAUCELLES

04.71.47.24.10

coordinationtap@csiva.fr

<http://www.csiva.fr>



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Règlement de fonctionnement à conserver par la famille

Les TAP sont gratuits et non obligatoires. Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens. Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir de nouvelles activités. **Début des TAP le 19 septembre 2022.**

ECOLE DE LAROQUEVIEILLE

Coordnatrice des TAP : Marion ROQUES

Référent TAP à l'école : Yohann ALRIVIE

PUBLIC Les enfants du groupe scolaire de Laroquevieille

LIEU Laroquevieille : école, salle des fêtes

HORAIRE TAP Les mardis, jeudis et vendredis, de 15h30 à 16h30.

INSCRIPTIONS

Inscriptions : en septembre ou avant chaque petite vacance scolaire.

Inscription sur les 3H obligatoires (aucun enfant n'est autorisé à quitter les TAP en cours d'activités).

Des dérogations peuvent être accordées pour les rendez-vous médicaux et les situations familiales exceptionnelles, après avoir signé une décharge auprès de l'animateur présent, ou en amont : en envoyant un mail sur centre.social.vallee.authre@csiva.fr.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont priorité sur les TAP.

Les inscriptions seront closes une semaine avant le début des TAP.

Si le dossier famille n'est pas retourné dans les temps, votre enfant ne sera pas inscrit.

Aucune inscription possible en cours de période.

Du 1 septembre au 16 septembre 2022, une garderie gratuite sera donc assurée par la mairie les mardis, jeudis, vendredis de 15h30 à 16h30.

Documents à fournir : Afin de simplifier les démarches, un document unique famille (Mairie, Centre social, Gambadous) a été élaboré et devra être retourné aux enseignants **avant le 6 septembre.**

ACTIVITES

Les programmes d'activités seront consultables pendant les vacances scolaires sur le site du centre social, de la Mairie et affiché à l'école.

Des activités variées permettront aux enfants de « Mieux Vivre Ensemble », de favoriser « L'accès à la culture » et d'aborder les notions de citoyenneté et d'environnement.

Il est demandé aux parents de fournir aux enfants une tenue adaptée à chaque activité. Les enfants auront la possibilité de se changer à l'école.

TEMPS DE PASSAGE	Les enfants du primaire seront remis aux parents à 16h30 au portail . Pour des raisons de sécurité , aucun parent n'est autorisé à récupérer son enfant à la salle polyvalente et dans la cour de l'école.
ABSENCES	Lorsque votre enfant est absent de l'école, l'équipe enseignante est chargée d'informer le centre social pour son absence. Lorsque votre enfant est présent en classe, mais absent en TAP, n'oubliez pas de signer une décharge auprès de l'animateur présent ou si cette absence exceptionnelle est prévue : vous pouvez nous envoyer un mail sur centre.social.vallee.authre@csiva.fr.
L'EQUIPE D'ANIMATION	Une coordinatrice ; Marion ROQUES en lien avec le responsable des TAP à l'école : Yohann ALRIVIE - Le personnel communal - Des animateurs du centre social - Des intervenants qualifiés - Des bénévoles <u>Taux d'encadrement</u> : 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

REGLES DE VIE

Les règles de vie sont en lien avec les décisions du conseil d'école et applicables durant les temps extra scolaire (garderie, restauration scolaire, ALAE, TAP)

COMPORTEMENT	- Respect mutuel entre les animateurs et les enfants, du matériel et des consignes - Vocabulaire et tenue adaptée
SANCTIONS	En cas de non-respect de l'ensemble des règles de civilité, des sanctions seront mises en place : - Avertissement aux parents en cas d'incivilité - Exclusion de l'activité après trois avertissements